



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 14439

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des femmes retraitees et veuves. En raison des faibles salaires qui ont ete les leurs durant la vie de travail, leur pension (securite sociale, complementaire, regimes speciaux et particuliers) est tres reduite. Cette pension, par ailleurs, ne cesse de diminuer du fait de nouveaux prelevements et des revalorisations annuelles insuffisantes. Elle laisse, en particulier, une partie importante de celles qui sont seules au seuil de la pauvreté. Dans le regime general de la securite sociale, le cumul de la retraite et de la pension de reversion, limite par un plafond, est une injustice evidente car il ecarte de nombreuses femmes du benefice de la pension de reversion. En effet, « le couple », par ses cotisations, son travail, a participe pleinement et ensemble au developpement de l'activite du pays et au financement du regime. Du fait de la maternite, les femmes, le plus souvent, ne totalisent pas a soixante ans 150 trimestres et voient donc leur retraite gravement rongee. Il lui demande s'il entend prendre en compte les propositions formulees par la CGT et par l'UCR-CGT concernant notamment : la pension de reversion fixee pour toutes et pour l'ensemble des regions a 60 p 100, dans un premier temps ; la suppression de la limitation du cumul des pensions et des reversions dans le regime general, jusqu'a concurrence d'un revenu total representant une fois et demie le SMIC revendique par la CGT L'equilibre financier des regimes peut etre obtenu par l'amelioration de la situation de l'emploi et la creation d'une cotisation de 13,6 p 100 sur les revenus financiers.

Texte de la réponse

Reponse. - Sensible a la situation des personnes veuves, le Gouvernement, tenant compte des perspectives financieres du regime general d'assurance vieillesse, examine la possibilite d'ameliorer la reglementation sur les conditions d'attribution des pensions de reversion.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14439

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2650